

|                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| Conseil Communautaire du | 7 décembre 2018 |
|--------------------------|-----------------|

|   |       |
|---|-------|
| à | 16h00 |
|---|-------|

|                |           |
|----------------|-----------|
| N°ordre        | 76        |
| N° identifiant | 2018-0491 |

|       |  |
|-------|--|
| Titre | Convention-cadre Compétences Petite Enfance - Enfance - Jeunesse - Grand Poitiers Communauté urbaine |
|-------|--|

|                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| Rapporteur(s)          | Mme Christine BURGÈRES |
| Date de la convocation | 16/11/2018             |

|                         |                                       |
|-------------------------|---------------------------------------|
| Président de séance     | M. Alain CLAEYS                       |
| Secrétaire(s) de séance | Diane GUÉRINEAU et François BLANCHARD |

|     |  |
|-----|--|
| PJ. |  |
|-----|--|

|                     |    |  |
|---------------------|----|--|
| Membres en exercice | 91 |  |
| Quorum              |    |  |

|          |    |  |
|----------|----|--|
| Présents | 72 | <p>M. Alain CLAEYS - <b>Président</b></p> <p>M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLÉMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GÉRARD - M. René GIBAUT - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Aurélien TRICOT</p> <p><b>Membres du bureau</b></p> <p>M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLÈRE - Mme Martine BATAILLE - M. Gérard BLANCHARD - M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Patrick BOUFFARD - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Gérard DELIS - M. Dominique ELOY - Mme Catherine FORESTIER - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Diane GUÉRINEAU - M. Jean-Michel CHOISY - M. Olivier KIRCH - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Marie-Christine MARCINIAK - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Nicolas REVEILLAULT - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI <b>les conseillers communautaires</b></p> <p>M. Christian GIRARD <b>le conseiller communautaire suppléant</b></p> |
|----------|----|--|

|         |    |  |
|---------|----|--|
| Absents | 10 | <p>M. Michel BERTHIER <b>Membre du bureau</b></p> <p>M. Joël BIZARD - M. Olivier BROSSARD - M. Jean-François JOLIVET - M. Serge LEBOND - M. Philippe PALISSE - M. Christian RICHARD - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Alain VERDIN <b>les conseillers communautaires</b></p> |
|---------|----|--|

|         |    |   |  |
|---------|----|---|--|
| Mandats | 10 | <u>Mandants</u><br>Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT<br>M. Claude EIDELSTEIN<br>Mme Michèle FAURY-CHARTIER<br>M. Abderrazak HALLOUMI<br>M. Yves JEAN<br>M. Laurent LUCAUD<br>Mme Marie-Thérèse PINTUREAU<br>M. Alain TANGUY<br>Mme Laurence VALLOIS-ROUET<br>Mme Nicole MERLE | <u>Mandataires</u><br>Mme Jacqueline DAIGRE<br>Mme Pascale GUITTET<br>Mme Peggy TOMASINI<br>Mme Nicole BORDES<br>M. Gilles MORISSEAU<br>M. Patrick CORONAS<br>Mme Jacqueline GAUBERT<br>M. Francis CHALARD<br>M. François BLANCHARD<br>M. Christian GIRARD |
|---------|----|---|--|

|              |   |
|--------------|---|
| Observations | L'ordre est : de 1 à 42, 84, 85, 165, 166, de 43 à 52, de 86 à 88, de 53 à 56, 57 retirée, de 58 à 82, de 93 à 99, 83 et 89 retirées, de la 90 à 92, de 100 à 117, de 134 à 160, de 162 à 164, 161, de 118 à 133, les 167 et 168 (motions).<br>Sortie de Mme Martine BATAILLE.<br>Retour de Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE. |
|--------------|---|

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Projet de délibération étudié par: | 05-Commission développement des territoires, solidarités, proximité |
|------------------------------------|---|

|                  |  |
|------------------|--|
| Service référent | Direction Générale Education - Vie de la cité<br>Direction Vie associative - Vie des quartiers |
|------------------|--|

Le 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération Grand Poitiers et les communautés de communes du Pays Mélusin, de Vienne et Moulière, de Val Vert du Clain et une partie du Pays Chauvinois ont fusionné pour fonder une nouvelle intercommunalité forte de 40 communes et d'une population de 194 500 habitants. Grand Poitiers est devenue une Communauté urbaine le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Auparavant, à l'exception de la Communauté d'agglomération de Grand Poitiers, les anciennes communautés de communes exerçaient toutes une compétence « Petite Enfance - Enfance - Jeunesse ».

Ces compétences « Petite Enfance - Enfance - Jeunesse » étaient définies par territoire et incluaient l'acquisition, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des structures d'accueil avec ou sans hébergement d'intérêt communautaire. Elles permettaient également de subventionner des actions portées par des associations ou des entreprises.

De façon transitoire, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018, Grand Poitiers Communauté urbaine exerce les compétences facultatives « Petite Enfance - Enfance - Jeunesse » préalablement portées par les anciens Établissements Publics de Coopération Intercommunaux (EPCI).

La nouvelle assemblée devant statuer sur l'exercice de ces compétences au-delà du 31 décembre 2018, a souhaité étayer sa réflexion sur un diagnostic de territoire piloté par Madame Christine BURGÈRES, Vice-Présidente à l'action sociale d'intérêt communautaire, Monsieur Guy ANDRAULT, Vice-Président aux Contractualisations et Madame Véronique LEY, Conseillère communautaire.

Cette étude a été menée en relation étroite avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui constitue le premier partenaire des collectivités et le principal co-financier des services relevant de ces compétences notamment à travers le Contrat Enfance Jeunesse.

Les élus de la nouvelle intercommunalité et la CAF de la Vienne affirment leur volonté partagée de développer une offre de services à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles sur des territoires de vie cohérents du point de vue des besoins tout en respectant les dynamiques locales.

La présente délibération s'inscrit dans le projet de territoire et illustre les valeurs d'audace et de bienveillance. Elle prend acte de la décision unanime de garantir la proximité dans la gestion des services développés en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles ; et du souhait de prolonger la dynamique initiée autour du diagnostic en favorisant les collaborations communautaires, les expérimentations et le développement d'une réflexion partagée autour de ces politiques territoriales et des liens sur le territoire. Les défis relevés sont ceux de l'accueil, de l'accès aux services et de la dynamique rural-urbain.

## LES ENJEUX

Les politiques Petite Enfance, Enfance et Jeunesse sont structurantes et constituent des leviers de développement pour le territoire.

L'accompagnement des familles, dans leur diversité, est identifié comme un enjeu fort et partagé par l'ensemble de l'intercommunalité à même de répondre aux défis de notre territoire. Ainsi, quel que soit le lieu de vie des familles, leur besoin en mode d'accueil est essentiel à la conciliation de leur vie familiale, professionnelle et sociale.

Grand Poitiers Communauté urbaine souhaite :

- rapprocher l'offre de service des besoins et attentes des familles
- respecter les dynamiques locales et maintenir la proximité des services
- accompagner l'évolution des modalités de contractualisation entre la Communauté urbaine et la CAF de la Vienne.
- renforcer l'attractivité du territoire en direction de nouvelles familles par une meilleure lisibilité de l'offre et capitaliser sur la présence de jeunes au sein du territoire
- développer une culture commune.

## ÉLÉMENTS DE CADRAGE

Selon le Code de l'action sociale et des familles, le terme « enfance » regroupe l'ensemble des mineurs, même s'il fait une distinction entre les 0-5 ans révolus et les 6-17 ans révolus.

De leur côté, les collectivités utilisent les termes de « petite enfance » pour désigner les enfants qui ont entre 0 et 3 ans. C'est l'acception qui sera retenue ici.

Il est également proposé de retenir la tranche d'âge comprise entre 4 et 12 ans pour parler de « l'enfance » et d'aborder les questions de « jeunesse » sans les limiter exclusivement aux moins de 18 ans. L'action de la Communauté urbaine se concentre sur les activités péri et extra-scolaires y compris hors du champ du loisir, laissant aux autres collectivités (communes et Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire SIVOS) le soin d'intervenir sur le temps scolaire.

### **Petite enfance... un enjeu d'attractivité et de bienveillance pour le territoire communautaire**

Les établissements et les services d'accueil d'enfants veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation.

Grand Poitiers Communauté urbaine entend exercer une compétence facultative portant sur les accueils collectifs ou individuels (micro crèches, crèches, jardins d'enfants, haltes-garderies, multi-accueils, Relais d'Assistantes Maternelles RAM) et les activités de soutien à la parentalité dont la liste figure dans les statuts.

Le soutien à la parentalité peut prendre les formes suivantes :

- les lieux d'échanges enfants/parents, pour préparer les enfants à l'entrée en maternelle et les socialiser
- les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents
- le point info famille
- les espaces de rencontre.

Dans le cadres des activités gérées par la Communauté urbaine, priorité sera donnée à :

- la définition d'un projet social eu égard aux enjeux du territoire et à l'élaboration d'un projet éducatif commun à l'ensemble des structures
- l'harmonisation des pratiques et des modalités de fonctionnement à travers la formalisation d'un règlement commun à l'ensemble des activités (critères d'admission, procédure d'inscription, organisation de l'accueil occasionnel, de l'accueil d'urgence, modalités de facturation, plan de formation des personnels...)
- garantir une offre d'accueil de qualité et sécurisante pour les enfants en accompagnant les équipes, en favorisant leur montée en compétence et en veillant au bon entretien des locaux et du matériel
- l'accompagnement de la contractualisation avec la CAF de la Vienne.

Toutefois, la gestion des structures ne doit pas prendre le pas sur le projet porté par Grand Poitiers. C'est pourquoi la cohérence de l'offre de services, le développement d'une culture commune et la mise en lien des acteurs sont des enjeux majeurs pour un territoire bienveillant tel que celui de Grand Poitiers.

Dans cet objectif, un groupe de travail thématique sera créé afin de permettre la mise en réseau des acteurs et le développement d'une culture commune. Ouvert aux volontaires, ce groupe de travail sera chargé de prolonger la réflexion de la Communauté urbaine en matière de petite enfance et d'établir d'éventuelles préconisations d'évolutions à l'adresse de l'Assemblée. Il s'intéressera en premier lieu à l'information des familles, identifié comme un enjeu important sur l'ensemble du territoire et à la mise en œuvre d'un guichet unique pour l'accès aux services des familles.

La prise en compte de l'offre des structures d'accueil des jeunes enfants sur le territoire de GP40 fera l'objet d'une réflexion menée par le groupe de travail qui pourra proposer, à moyen terme, des évolutions dans la liste des structures gérées par la Communauté urbaine.

## **Enfance – jeunesse... une ressource pour le territoire**

---

Grand Poitiers Communauté urbaine entend exercer une compétence facultative en matière d'enfance et de jeunesse qui porte sur les accueils collectifs de mineurs (accueil de loisirs avec et sans hébergement, accueil de jeunes...) dont la liste figure dans les statuts.

A l'instar des activités dédiées aux jeunes enfants, la Communauté Urbaine œuvrera en direction de l'enfance et de la jeunesse à :

- l'élaboration d'un projet éducatif commun à l'ensemble des structures qui s'inscrive dans les enjeux du territoire
- l'harmonisation des pratiques et des modalités de fonctionnement à travers la formalisation d'un règlement commun à l'ensemble des activités (critères d'admission, procédure d'inscription, organisation de l'accueil occasionnel, de l'accueil d'urgence, modalités de facturation, plan de formation des personnels...)
- garantir une offre de services de qualité pour les enfants et les jeunes, en accompagnant les équipes, en favorisant leur montée en compétence et en mobilisant des ressources dédiées
- l'accompagnement de la contractualisation avec la CAF de la Vienne.

Ici encore, au-delà de la gestion des structures mentionnées dans les statuts, la Communauté urbaine souhaite poursuivre sa réflexion autour des questions d'enfance et de jeunesse. Il s'agit de mettre en relation les acteurs, de développer une culture commune, d'initier des collaborations nouvelles et d'ouvrir des expérimentations afin de permettre l'évolution éventuelle du périmètre de ces politiques.

Le diagnostic a notamment révélé des attentes en matière d'information et de mobilité des jeunes auxquelles la Communauté urbaine souhaite apporter des réponses.

Dès 2019, Un groupe de travail thématique, composé de volontaires, sera chargé de prolonger la réflexion initiée autour de ces sujets dans la perspective de soumettre des propositions à l'Assemblée. Il est attendu de ce groupe de travail des préconisations d'actions innovantes et fédératrices qui s'inscrivent dans les défis relevés par Grand Poitiers, qu'elles fassent la promotion de la jeunesse et favorisent l'identification par les jeunes à l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine.

---

|                           |    |  |
|---------------------------|----|--|
| POUR                      | 78 |  |
| CONTRE                    | 0  |  |
| Abstention                | 2  | M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Christiane FRAYSSE |
| Ne prend pas part au vote | 1  | Mme Martine BATAILLE                           |

Pour le Président,



**RESULTAT DU VOTE**

Adopte

|   |   |
|---|---|
| <b>Affichée le</b>                                      | 14 décembre 2018                        |
| Date de publication au Recueil des Actes Administratifs |   |
| Date de réception en préfecture                         | 14 décembre 2018                        |
| Identifiant de télétransmission                         | 086-200069854-20181207-lmc191889-DE-1-1 |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Nomenclature Préfecture | 9.1   |
| Nomenclature Préfecture | Autres domaines de competences des communes |